

Savoirs

Pourquoi vous ne pourrez plus jamais dire "le génocide rwandais"

Chloé Leprince

France Culture, 20 novembre 2020

Retour sur les ressorts du négationnisme sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 après le discrédit d'une historienne nommée par Emmanuel Macron.

Vous lisez la presse, et vous voyez fleurir ici ou là des articles qui évoquent "le génocide des Tutsis au Rwanda". Mais aussi "le génocide rwandais"? Vu de loin, ça vous semble grosso modo équivalent, quand ça ne passe pas tout bonnement pour une formulation comode de sorte à éviter les répétitions? Après tout, l'adjectif "rwandais" paraît d'abord là pour circonscrire géographiquement le massacre d'un million de Tutsis, organisé en 1994 dans l'intervalle de trois mois seulement, dans ce pays de 10 millions d'habitants de la taille de la Bretagne? En fait, non.

Ecrire "génocide rwandais" ou même "génocide au Rwanda" (comme il a pu m'arriver de le faire, par exemple dans un souci franchement maladroit d'alléger quelques phrases laborieuses - à moins que ce ne soit par paresse) est très problématique. Car ces mots, sertis ensemble, posent une question de fond, et pas seulement de forme. L'expression, en soi, relativise l'événement tragique, et toute sa portée, survenu en 1994 dans ce pays de la région des Grands Lacs.

Certes, le terme "génocide" marque la reconnaissance d'un crime contre l'humanité d'une telle échelle que c'est l'extermination de tout un groupe qui était recherchée. Un crime de masse qui implique notamment qu'on entreprenne de liquider aussi les femmes et les enfants, et non seulement les hommes - ce qui le distingue rigoureusement d'une "guerre". C'est

notamment le grand intérêt du travail de l'historienne Hélène Dumas, qui parle kinyarwanda, et qui a séjourné des dizaines de fois sur place, pour enquêter le génocide non seulement auprès des témoins, acteurs immédiats, bourreaux ou victimes, mais qui a aussi documenté le travail entrepris du côté des rares charniers qui, parmi les 800 sites répertoriés, ont pu être analysés : dans l'un de ces charniers, plus de deux tiers des victimes étaient justement des enfants et des femmes - à qui souvent, et de surcroît, on s'en était pris au ventre ou aux organes sexuels. De quoi tordre le cou, pour de bon, à l'idée d'affrontements entre soldats de deux communautés rivales.

Son travail au ras du terrain, qui a aussi montré combien victimes et bourreaux se connaissaient, et donné son titre à l'un de ses travaux *Le Génocide au village* (en 2014, au Seuil), achève de montrer aussi l'intrication des communautés, et la manière dont les uns se sont retournés contre les autres, dans un déchaînement de violence inouï entre voisins, membres d'une même famille, ou habitués de la même paroisse dans ce pays où Tutsis et Hutus partagent de longue date une langue, une religion, des habitudes et des institutions.

Alors que les massacres avaient démarré en avril 1994, il faudra attendre le mois de juin cette année-là pour qu'on emploie le terme "génoci-

de". En l'occurrence, par l'envoyé spécial du rapporteur des Nations-Unis pour les droits de l'homme. C'est parce qu'on a nommé cette histoire-là "génocide", c'est-à-dire une catégorie pénale qui remonte à 1948 et détermine largement l'après, que la justice internationale a pu se mettre en branle. Et donner lieu, vingt ans plus tard, à des procès, et des condamnations, notamment une fois que la France a créé un pôle d'instruction spécialisé.

Le double-génocide, cette négation perverse des faits

Ce sont toujours des Hutus qui ont été reconnus génocidaires, coupables d'avoir ordonné, organisé, encouragé et permis le massacre à grande échelle de Tutsis. Et dont la condamnation a été ensuite confirmée en appel. Des rapports internationaux, produits par des instances internationales ou des délégations belge ou française, ont détaillé l'ampleur de ces massacres de nature génocidaire. Aucun n'a jamais mentionné aucun génocide des Hutus qui aurait été commis par les Tutsis, comme s'il s'agissait en somme de massacres à parts égales - et d'autochtones qui s'entretuent dans une violence insensée.

Des observateurs éclairés ont aussi montré combien le terme, et toute sa réalité terrible, n'avait rien de fondamentalement inédit au regard de l'histoire locale : en 1964, à l'époque d'autres massacres de masse, le journal *Le Monde* l'avait par exemple utilisé pour rapporter, dans son édition du 4 février 1964, le massacre de décembre 1963 au cours duquel on estime qu'entre 8 000 et 12 000 Tutsis, y compris des femmes et des enfants, avaient été assassinés. La présence de ces traces de projet génocidaire en amont donne aussi une idée de l'échelle et de la temporalité dans laquelle le génocide de 1994 a pu s'enchaîner.

Pourtant, l'expression "génocide rwandais" a continué à voyager, mobilisée y compris par des intellectuels, dans une entreprise beaucoup moins naïve qu'il pourrait y paraître de prime abord. Or il y a un problème dans l'idée que ce génocide puisse être "rwandais" : l'expression indifférencie les positions des uns et des autres, et leur juste responsabilité. En voyageant, elle a d'autant plus laissé planer le doute. Et servi de support à des contre-récits qui relèvent du révisionnisme, et dont l'architecture porte un nom : la théorie du "double génocide". C'est de l'épaisseur de toute cette révision-là qu'est faite l'idée de "génocide rwandais", souvent si mal digérée, largement répercutée dans les médias... et parfois carrément ins-

trumentalisée. Dans certaines bases de données photo par exemple, les photos du génocide contre les Tutsis en 1994 figurent sous le titre "massacres au Rwanda". En fait, c'est un symptôme, qui raconte une offensive à la fois sourde et durable, qui vise à remettre en cause les faits établis par les historiens : les Tutsis ont été massivement massacrés par des Hutus - et devant la plus grande passivité de la communauté internationale.

Toutes les remises en cause auxquelles on assiste depuis trois décennies ne sont pas équivalentes. Certaines portent sur l'identité des auteurs du massacre, d'autres sur la responsabilité de la France, sur son ampleur, ou encore l'idée assez insensée et au fond très raciste qu'après tout, la violence pourrait bien friser une seconde nature dans ces cultures-là. La plupart reposent sur un épisode encore non résolu du point de vue de l'enquête judiciaire, qui nourrit des théories de nature complotiste, et qui est aussi le point de départ du génocide contre les Tutsis en 1994 : le 6 avril 1994, l'avion du président en exercice, Juvénal Habyarimana, était abattu. Habyarimana était hutu. Très vite, l'idée qu'il ait été abattu par le Front patriotique rwandais (FPR), de Tutsis en exil alors interdits de retour au pays, s'est installée. Elle continue d'être défendue par certains, y compris des magistrats qui ont eu à instruire la part judiciaire de l'histoire

de ce génocide. Pour David Servenay, journaliste et fin connaisseur du dossier, il s'agit d'une authentique intoxication, dont la trajectoire devra beaucoup au capitaine Barril, l'ancien gendarme de l'Elysée, alors en service pour la famille Habyarimana. C'est ce qu'il expliquait dans la série Mécaniques du complotisme qu'il a produite pour France Culture à l'été 2020 avec Thomas Dutter.

À LIRE AUSSI

A découvrir : "Mécaniques du complotisme - Saison 8 : Rwanda, le génocide des Tutsi et la conspiration"

Instruire l'histoire : le rôle de la recherche

Ce contre-récit du "double-génocide", qui spéculé sur l'obscurité, consiste en fait à faire porter aux victimes l'origine du massacre dont ils feront les frais. En laissant par exemple entendre qu'en somme les Hutus n'auraient fait que répliquer. Face à cette torsion contrefactuelle de l'histoire, des journalistes ont enquêté, et révélé au grand public bien des ressorts de ce génocide, et notamment, sa part diplomatique, qui intéresse la place de l'armée française alors en charge de l'opération Turquoise. Des associations comme Survie en particulier, ont maintenu durablement la question à l'agenda

pour que la mémoire de ce massacre ne soit pas ensevelie, et l'horreur dissoute dans un flou pervers. Des magistrats s'en sont saisis, en bataillant pour que les génocidaires puissent être traduits devant des tribunaux à la compétence extraterritoriale. A chacun de ces maillons, le travail des historiens fut essentiel pour documenter, mettre en perspective, éclairer la nature et l'ampleur de ce qui avait eu lieu. Et Hélène Dumas, qui avait par exemple soutenu en 2013 sa thèse sur la traduction du génocide devant des tribunaux appelés les "gacacas", a aussi témoigné à l'audience au procès du génocidaire Pascal Simbikangwa, en 2014. Vous pouvez l'entendre, cette année-là, au micro d'Emmanuel Laurentin qui avait consacré alors quatre épisodes exceptionnels de La Fabrique de l'histoire au génocide des Tutsis, à réécouter par ici :

À RÉÉCOUTER

54 min

La Fabrique de l'Histoire

"Kwibuka 1994", souviens-toi du génocide (1/4) : L'idéologie hami-tique, matrice du génocide rwandais

À RÉÉCOUTER

54 min

La Fabrique de l'Histoire

"Kwibuka 1994", souviens-toi du génocide (2/4) : Dix jours au Rwanda

À RÉÉCOUTER

52 min

La Fabrique de l'Histoire

"Kwibuka". Souviens-toi il y a 20 ans... (3/4) : Compter parmi les survivants

À RÉÉCOUTER

52 min

La Fabrique de l'Histoire

"Kwibuka 1994", souviens-toi du génocide (4/4) : Que peut apporter la microhistoire à la compréhension des crimes de masse ?

Le travail des historiens fut essentiel à la mise au jour des faits. Crucial aussi, pour rendre intelligible combien l'idée d'un "double-génocide", directement enchâssée dans une lecture complotiste de l'attentat contre l'avion présidentiel, allait à rebours des faits. Mais plus de trente ans après le génocide, ce ne sont pas ces historiens-là, spécialistes de cette histoire contemporaine du Rwanda, qui ont été mandatés en 2019 par Emmanuel Macron lorsque l'Élysée a créé une commission destinée à éclaircir le rôle et la responsabilité de la France. Stéphane Audoin-Rouzeau, qui pourtant avait suggéré l'idée d'une telle commission dans la revue *Esprit* dès 2010, et qui a publié des travaux importants sur ce génocide, en a été par exemple écarté brutalement. Hélène Dumas, dont il fut le directeur de thèse, aussi. Trop partisans, trop impliqués ? C'est ce qui fut répondu alors, pour sauver la respectabilité de la commission présidée par Vincent Duclert, invité le 8 avril 2019 sur France Culture pour défendre sa

mission :

À RÉÉCOUTER

7 min

La Question du jour

Que faut-il attendre de la commission d'historiens sur le Rwanda ?

Cadre théorique... et bonnes pratiques ordinaires

Ces nominations avaient déclenché un tollé immédiat, à la mesure de la stupéfaction des spécialistes devant le casting. Elles avaient aussi fait l'objet de débats plus confidentiels mais passionnants, où des historiennes comme Isabelle Backouche et Marie-Anne Mattard Bonucci, avaient notamment pointé l'impérialisme très contestable d'une spécialisation venue des États-Unis : les *genocide studies*, qui selon elles avait notamment pour inconvénient intellectuel de forcer le trait de la comparaison entre massacres, et de stériliser l'analyse dans des querelles linguistiques.

À RÉÉCOUTER

5 min

Le Journal des idées

L'histoire ouverte du génocide rwandais

Un an et demi plus tard, la commission Duclert vient d'essayer un nouveau revers du point de vue de sa légitimité, avec le scandale autour

d'une lecture non seulement tendancieuse mais révisionniste d'une historienne qui ne figure pas parmi les spécialistes les plus reconnus de l'histoire contemporaine du Rwanda - mais plutôt de l'armée française : Julie d'Andurain. Méconnue du grand public, et plutôt peu publiée dans des revues académiques dites "à comité de lecture" (donc évaluation par les pairs) et plus souvent sur des travaux sur le début du XXe siècle, elle semble l'être moins dans l'état major militaire, avec lequel elle a plusieurs fois travaillé (par exemple comme enseignante-chercheuse à l'École militaire entre 2010 et 2017) . Dans une notice publiée en 2018 au Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française (publié par le ministère de la Défense), exhumée par Le Canard Enchaîné dans son édition du 14 novembre 2020, Julie d'Andurain défend le rôle de l'armée française durant l'opération Turquoise. On lui reproche notamment d'avoir écrit, quant à l'armée sur place, que "l'Histoire lui rendra raison". Et de l'avoir écrit avant même les conclusions de la commission censée fournir un travail empirique sur archives, et en citant deux sources qui sont très controversées dans le dossier rwandais : Hubert Védrine et Pierre Péan - mais pas d'archives.

À LIRE AUSSI

14 min

Mécaniques du complotisme

Rwanda, le génocide des Tutsi et la conspiration (3/4) : les intellectuels du négationnisme

Le tollé suscité par cette collusion à l'heure où la commission a précisément vocation à faire la lumière sur le rôle de l'armée française va plus loin : exhumant les écrits de cette historienne en poste à l'université de Lorraine dont les travaux sont peu mobilisés, on a découvert à cette occasion qu'elle avait pu contribuer à l'exportation de cette théorie du double-génocide, qui a directement à voir avec la manière dont l'expression banalisée "génocide rwandais" voyage hors des sphères académiques. L'historienne a décrit par exemple que le massacre interethnique dont les Tutsis ont fait l'objet devait d'abord être regardé dans un tout plus complexe. Sous-entendu, une perspective qui révèle leur propre part de responsabilité génocidaire dans un rejeu de l'histoire pervers renvoyant dos à dos les acteurs de l'époque? C'est ce que dénoncent tous les chercheurs et chercheuses, qui se sont élevés en nombre contre une telle grille de lecture, jugée non seulement orientée, mais à rebours du savoir historique.

Mi-octobre, après la publication du billet dans Le Canard enchaîné, Vincent Duclert a fait savoir que l'historienne Julie d'Andurain ne siégeait plus dans sa commission depuis... la fin août 2020. La commission qu'il préside toujours doit rendre son rap-

port en avril 2021.